

Résumé de la partie thématique
Assemblée des délégués FSEA 2010
du 5 mai 2010 à Berne

«Intégration par la formation continue: Utopie ou réalité ?»

1. Contexte

L'intégration d'étrangers et de milieux peu scolarisés pose un vrai défi au système de formation continue en Suisse. Pour quiconque souhaite évoluer et réussir sur le marché du travail, de solides compétences de base sont indispensables. Lire et écrire, connaissances en informatique et en mathématiques de tous les jours, connaissance des langues et notions de droit sont indispensables. Ceux qui ne disposent pas de ces compétences courent un risque élevé de chômage, de dépendance de l'aide sociale et sont défavorisés d'avance dans le cadre de la formation continue. Pourtant, le soutien par la formation continue est essentiel à ces personnes.

C'est par rapport à ces constatations que la Journée FSEA du 5 mai s'est penchée sur des évolutions et des thèmes d'actualités en matière de politique et de mesures d'intégration. Quatre conférenciers ont tout d'abord illustré leur point de vue sur cette problématique, avant de passer à la discussion générale en compagnie de deux conseillers nationaux et d'une représentante des prestataires de formation continue.

Nous résumons ici l'essentiel du contenu des exposés et de la discussion qui a suivi.

2. Exposé

2.1 Regula Zürcher, cheffe suppléante de la section Intégration, Office fédéral des migrations, «*Développement de la politique d'intégration de la Confédération*»

S'appuyant sur le rapport publié en mars par le Conseil fédéral, Regula Zürcher explique la politique d'intégration de la Confédération (voir le rapport du Conseil fédéral: «Rapport sur l'évolution de la politique d'intégration de la Confédération» du 05.03.2010). Il est apparu clairement que le rôle de la formation continue restera décisif en tant qu'instrument de la politique d'intégration au niveau fédéral. En ce qui concerne la promotion des compétences langagières, l'attention est portée actuellement sur la qualité de l'offre. Ces prochaines années, l'OFM va notamment élaborer des instruments utiles pour mieux évaluer les compétences des migrants (document de référence: «Rahmencurriculum für die sprachliche Förderung von MigrantInnen», non traduit en français).

Il n'a pas encore été décidé si les standard de qualité et les critères d'intégration définis par la Confédération ne seront «que» des recommandations ou s'il s'agira de dispositions plus contraignantes.

2.2 Julia Morais, Cheffe du bureau de l'intégration du canton de Zurich, «*Intégration par la formation continue: Utopie ou réalité?*»

Julia Morais a présenté la stratégie d'intégration du canton de Zurich. Le canton, s'inspirant de la devise «exiger et encourager», informe et conseille les migrants dès le premier jour lors d'entretiens personnels au sujet des offres de formation. Il existe des offres adaptées aux migrants peu qualifiés comme à ceux qui sont très qualifiés.

Le bureau de l'intégration s'engage par ailleurs dans divers projets pédagogiques.

Un système d'accords d'intégration a été nouvellement introduit. Selon Julia Morais, il s'agit d'un instrument efficace pour soutenir de façon ciblée une partie de la population migrante.

2.3 Marianne Heimo, Directrice du pénitencier pour femme de Hindelbank
«Intégration par la formation (continue): Utopie ou réalité»

Dans son exposé, Marianne Heimo a montré comment la formation est organisée dans l'exécution des peines et mesures, comment la formation continue s'est développée dans l'exécution des peines et sur quels principes repose l'offre très diversifiée de formation. Pour les personnes peu qualifiées, cette offre touche entre autres l'alphabétisation, les technologies de l'information et de la communication et les langues. Le pénitencier a fait des expériences très positives avec le soutien aux détenues. L'offre actuelle, bien diversifiée, est très demandée.

2.4 André Schläfli, Directeur FSEA
«Promotion des personnes peu qualifiées, des défis essentiels et des pistes de solution du point de vue de la FSEA»

André Schläfli a donné le point de vue de la FSEA sur la problématique complexe que représente la promotion de personnes peu qualifiées. Il a ensuite fait ressortir le principal défi posé, à savoir l'augmentation du taux de participation aux cours. Pour atteindre cet objectif, il faut d'une part développer l'offre de cours. D'autre part, il s'agit d'élaborer des bases en vue d'améliorer la qualité des offres de formation et de faire mieux utiliser les structures existantes des cantons et des prestataires.

Mais ces objectifs ne seront atteints que si les pouvoirs publics investissent massivement dans la promotion des personnes peu qualifiées. C'est pourquoi la FSEA demande le lancement d'une offensive de formation continue en faveur des personnes peu qualifiées, basée sur les devises «exiger et encourager» et «sans coûts et sans obstacles pour les participants». La base de cette offensive doit être précisée par la loi sur la formation continue.

Tous les documents projetés lors des exposés peuvent être téléchargés à partir de <http://www.alice.ch/aod>.

3. Table ronde

Modération: Rudolf Strahm

Participants:

- Conférenciers (voir ci-dessus)
- Gerhard Pfister, conseiller national PDC et président FECAS
- Roger Nordmann, conseiller national PS et président de la Fédération suisse Lire et Ecrire
- Rosa-Maria Rizzo, machbar GmbH

Intégration ou assimilation

De nombreux participants étaient d'avis que les nombreux critères d'intégration sont en fait des critères d'assimilation. Selon Roger Nordmann, des mesures d'intégration réussies doivent apporter un bénéfice à l'ensemble de la société et non pas servir à «produire des Suisses» à partir des migrants.

Obligation / acceptation

La question de savoir si les migrants peuvent être contraints de participer aux activités de formation continue ou à d'autres mesures d'intégration a donné lieu à une controverse

Julia Morais est d'avis qu'il n'est pas judicieux de conclure des accords d'intégration systématiquement pour tous. Dans le canton de Zurich, on a cependant observé que certaines personnes ont besoin d'une légère pression au départ, afin de renforcer la motivation personnelle. Dans les accords d'intégration, l'accent n'est pas mis sur les obligations. Il est cependant démontré que les personnes liées par un tel accord se sentent engagés vis-à-vis des autorités.

Le principe de mener immédiatement un premier entretien avec les migrants est considéré par tous les intervenants comme étant judicieux et efficace. Ces entretiens permettent d'informer les migrants sur les offres d'intégration et de formation.

Les participants se rallient dans l'ensemble à l'idée que la réussite (de l'apprentissage) par la contrainte ne peut être que partiel. Le rôle de la motivation et de la sensibilisation doit rester central.

Loi-cadre sur l'intégration ou loi sur la formation continue

La nécessité d'une loi sur l'intégration a été contestée. Une nouvelle loi entraîne de nouveaux formalismes et obligations, qui n'apportent pas que des avantages. Les participants à la table ronde considèrent que la thématique de l'intégration est intersectorielle, qu'elle concerne des mesures d'intégration prévues par plusieurs lois et qu'elle ne soit pas être réglée par une loi sur l'intégration supplémentaire.

La loi sur la formation continue doit être avant tout une loi-cadre et une loi garante de transparence. L'accent n'est pas mis sur le financement de la formation continue.